



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DECEMBRE 2017

Leading personalized spine | medicrea.com

MEDICREA INTERNATIONAL
Société Anonyme au capital de 2 413 265,76 euros
Siège social : 5389, route de Strasbourg – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE
393 175 807 RCS LYON

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 17 MAI 2018**

MEDICREA est spécialisé dans le développement de services d'analyses et la fabrication d'implants personnalisés pour le traitement chirurgical des pathologies complexes de la colonne vertébrale reposant sur la technologie UNiD® ASI (Adaptive Spine Intelligence).

MEDICREA assure la conception, la fabrication intégrée et la distribution de plus de 30 familles de dispositifs implantables homologués par la FDA, qui ont été utilisés à ce jour dans plus de 150 000 interventions chirurgicales à travers le monde. Evoluant sur un marché de 10 milliards de dollars, MEDICREA est une PME lyonnaise de 170 personnes, dont 37 au sein de sa filiale MEDICREA USA Corp. basée à New York.

MEDICREA est une société proposant des technologies avant-gardistes pour le traitement des pathologies de la colonne vertébrale. Elle fait figure de véritable pionnière sur ce marché en assurant la convergence entre les technologies informatiques de santé et la conception et fabrication de dispositifs médicaux de dernière génération, privilégiant les résultats cliniques dans une perspective unique : améliorer les bénéfices de la chirurgie pour les patients, tout en générant des réductions de coûts à tous les niveaux. Cette nouvelle approche s'appuie sur la compilation et l'analyse de données cliniques grâce à des algorithmes d'apprentissage élaborés (deep learning) et des outils d'interprétation prédictifs avec pour résultat les premières prises en charge de pathologies de la colonne vertébrale associant précision scientifique et pose d'implants personnalisés et modulables.

Le Groupe est installé à Rillieux-la-Pape en région lyonnaise où il possède sa propre unité de fabrication d'implants et d'instruments chirurgicaux, une unité de production ultramoderne consacrée à l'usinage et au développement d'implants sur-mesure et par impression 3D, ainsi que quatre filiales de distribution aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Pologne et depuis février 2018 en Belgique.

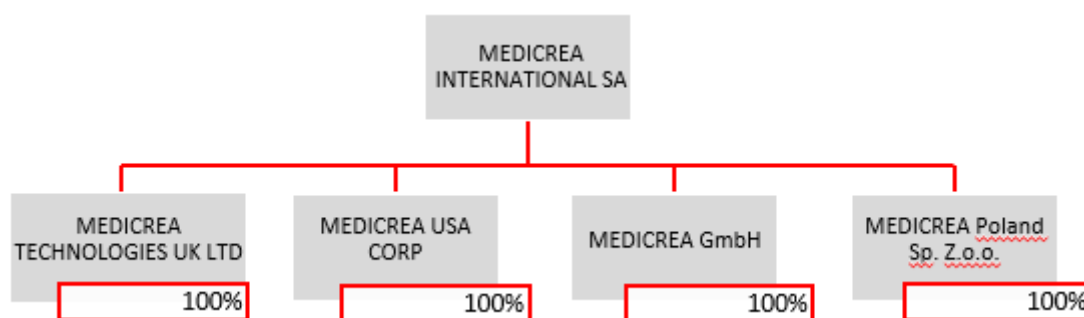
Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la Société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1. INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1.1. Périmètre du Groupe

Le Groupe distribue ses produits dans plus de vingt-cinq pays par l'intermédiaire de quatre filiales de commercialisation et d'un réseau de distributeurs indépendants.

Au 31 décembre 2017, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :



La société MEDICREA TECHNOLOGIES SAS a été dissoute, sans liquidation, le 30 novembre 2017 par décision de l'associé unique et fusionnée dans MEDICREA INTERNATIONAL.

Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

1.2. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Les faits marquants de l'exercice 2017 sont les suivants :

1.2.1 Marché et environnement

La médecine personnalisée est un axe de recherche présent dans tous les domaines de la santé. Une meilleure connaissance des pathologies de chaque patient grâce à des tests de diagnostic de plus en plus précis permet de l'orienter vers un traitement spécifique, et d'en éviter d'autres, et ce pour des signes cliniques identiques. Chaque patient est considéré comme unique et peut recevoir le traitement ayant les meilleures chances d'efficacité.

MEDICREA a décidé de s'intégrer très tôt dans cette démarche avec une approche spécifique-patient en étant la première société de la colonne vertébrale à commercialiser des tiges sur mesure d'ostéosynthèse, et des cages intersomatiques sur mesure imprimées en 3D.

Le Groupe devient un acteur majeur de cette médecine personnalisée et fait figure de précurseur dans le domaine du rachis en proposant aux chirurgiens un mix inédit de produits innovants et de services complets pour une chirurgie du rachis parfaitement adaptée au patient.

En mettant en œuvre un processus itératif et systématisé grâce à sa plateforme de technologies sur-mesure UNiD® ASI (Adoptive Spine Intelligence), MEDICREA exploite des données propriétaires de premier ordre afin de répondre à l'ensemble des problématiques cliniques et commerciales liées aux traitements des pathologies dégénératives et complexes de la colonne. MEDICREA développe un système vertueux itératif et élaboré afin de proposer à l'ensemble du système de santé une forte valeur ajoutée, de meilleurs résultats cliniques et des coûts réduits, pour le bénéfice des patients, des chirurgiens, des centres hospitaliers et des organismes de remboursement.

MEDICREA a accompli des progrès très importants ces dernières années en faisant œuvre de pionnier, avec les services d'analyse du laboratoire UNiD™ LAB et les implants sur mesure UNiD™ TEK, pour une approche personnalisée et centrée sur les résultats des soins de la colonne vertébrale, au point de s'approprier ce segment de marché et de devenir leader de la chirurgie personnalisée du rachis.

1.2.2 Résultats et performance

Le chiffre d'affaires 2017 s'est élevé à 27,1 millions d'euros, en retrait de 8% par rapport à 2016. Malgré une croissance du chiffre d'affaires de 15% sur le marché français, deux facteurs ont pesé sur le développement de l'activité :

- D'une part, la nécessité de réenregistrer tous les produits du Groupe auprès des autorités de santé brésiliennes, avec pour conséquence une absence de facturation au Brésil en 2017 (contre 2 millions d'euros facturés l'année précédente) ;
- D'autre part, la réorganisation de la force de vente réalisée aux Etats-Unis afin de concentrer les efforts commerciaux sur le développement de la technologie d'implants sur mesure UNiD ASI™, ce qui a affecté temporairement le niveau de ventes de la filiale notamment pour les implants standards. Cette stratégie devrait toutefois s'avérer payante à moyen terme avec déjà une augmentation de 36% dès 2017 du nombre de chirurgies UNiD™.

La marge brute, structurellement élevée, s'établit à 73 %, en recul de 3 points par rapport au précédent exercice du fait du recours important à la sous-traitance et au doublement temporaire de certains postes dans le cadre du transfert du site de production de La Rochelle vers le nouveau site de Lyon. Le taux de marge brute s'est toutefois amélioré sur le second semestre et la tendance devrait se poursuivre sur 2018.

Les charges opérationnelles augmentent de 0,6 million d'euros par rapport à 2016, liées à la mise en service des nouvelles infrastructures immobilières à Lyon et à New York et aux moyens mobilisés par le Groupe, tant en recherche et développement qu'en efforts commerciaux, pour promouvoir ses produits et services UNiD™ ASI, notamment le portail numérique UNiD™ HUB, mis à disposition des chirurgiens pour la planification de leurs opérations personnalisées du rachis.

Compte-tenu de ces éléments, la perte opérationnelle avant charges non récurrentes est de -7,6 millions d'euros contre -4,5 millions d'euros l'année précédente.

Les autres charges non récurrentes d'un montant de 0,9 million d'euros comprennent principalement les coûts liés à l'action en justice que le Groupe a intentée contre K2M Spine, Inc. et à l'enquête du Department of Justice américain (DOJ). Des frais ont également été engagés dans le cadre de la restructuration de la filiale MEDICREA GMBH et de la réorganisation d'une partie du comité de direction de MEDICREA INTERNATIONAL.

Le coût de l'endettement financier net progresse de 1,2 million d'euros suite à la mise en place en août 2016 d'un emprunt obligataire convertible de 15 millions d'euros dont les intérêts ont porté sur l'ensemble de l'exercice 2017, contre 5 mois au cours de l'année précédente.

Le résultat courant avant impôt s'établit à -11,2 millions d'euros contre -7,8 millions au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose d'une trésorerie de 12 millions d'euros.

1.2.3 Portefeuille produits et recherche et développement

MEDICREA est la première société de l'industrie du rachis à proposer un ensemble complet de services de planification chirurgicale basés sur les données et d'implants sur mesure. Au cours de l'année 2017, la Société a poursuivi son développement selon cet axe stratégique et plusieurs réalisations importantes ont émaillé l'exercice.

Tiges d'ostéosynthèse sur mesure UNiD™

La Société a élargi sa gamme de tiges sur mesure UNiD™ en proposant un nouvel implant adapté aux chirurgies mini-invasives par voie percutanée. La première opération chirurgicale faisant appel à une tige sur mesure UNiD™ MIS a ainsi été réalisée aux Etats-Unis en juillet 2017.

La Société a également reçu en août 2017 l'homologation FDA pour sa plateforme logicielle UNiD™ HUB, portail numérique utilisant les technologies de big data et permettant d'accéder à des fonctionnalités de planification chirurgicale et de modélisation prédictive.

Enfin, en octobre 2017, MEDICREA a publié un White Paper scientifique majeur, mettant en évidence que, par rapport au cintrage standard et manuel au bloc opératoire, les implants sur mesure produits à l'aide de sa technologie UNiD™ ASI permettent une réduction extrêmement significative de la fréquence des ruptures postopératoires des tiges dans les cas complexes de chirurgie de la colonne vertébrale chez l'adulte.

Cages intersomatiques sur mesure imprimées en 3D

L'approche systémique des pathologies de la colonne vertébrale mise en œuvre par MEDICREA, au travers de ses services d'ingénierie et de ses ressources internes d'impression 3D, fait de la Société un acteur unique et lui permet de collaborer étroitement avec les chirurgiens afin d'élaborer des dispositifs intersomatiques en adéquation avec leurs préférences techniques et cliniques.

Afin de proposer les implants intersomatiques sur mesure imprimés en 3D les plus adaptés à la pathologie du patient et aux préférences du chirurgien, MEDICREA a acquis, auprès du Dr McAfee du St. Joseph's Medical Center de l'Université du Maryland (Etats-Unis), trois brevets portant sur une méthodologie de mesure de paramètres anatomiques et de planification de dispositifs intersomatiques utilisés en chirurgie de

la colonne vertébrale. Ces trois brevets protègent une technique innovante permettant de déterminer la hauteur physiologique de l'espace intervertébral en s'appuyant sur l'anatomie du patient pour sélectionner précisément le dispositif intersomatique approprié. Ils permettent ainsi à MEDICREA de renforcer sa plateforme UNiD™ ASI.

En septembre 2017, le travail de recherche et développement des équipes MEDICREA s'est concrétisé au bloc opératoire. La Société a ainsi annoncé la première chirurgie intégralement personnalisée de la colonne vertébrale, réalisée en Angleterre à partir d'une combinaison unique de cages intersomatiques et de tiges d'ostéosynthèse sur mesure conçues et fabriquées en interne dans sa nouvelle unité de production Lyonnaise grâce à son process et sa technologie propriétaire UNiD™ ASI.

Novembre 2017 marque une étape majeure pour le Groupe : MEDICREA a annoncé l'obtention de l'homologation par la FDA de sa gamme IB3D de cages intersomatiques en titane imprimées en 3D et le lancement de AdapTEK, sa technologie adaptative répondant aux besoins spécifiques de chaque chirurgien. Les premières poses de cages IB3D ont eu lieu aux Etats-Unis dès janvier 2018.

Autres produits de la gamme

MEDICREA a confirmé en juin 2017 l'extension de son portefeuille de produits standards destinés aux pathologies complexes de la colonne vertébrale avec l'homologation par la FDA de son système de fixation top-loading par voie postérieure PASS® TULIP. Les systèmes de fixation de ce type constituent le standard mondial et la mise à disposition de ce nouveau produit va permettre au Groupe de toucher un nombre de chirurgiens plus large et de leur proposer la technologie UNiD ASI™ quelles que soient leurs préférences en termes d'instrumentation.

1.2.4 Organisation

Le Groupe a finalisé en janvier 2017 le transfert de l'usine de La Rochelle sur le nouveau site de Rillieux-la-Pape. Le nombre de salariés ayant souhaité rejoindre ce nouveau site a été très faible, ce qui a engendré sur le 1er semestre 2017 de fortes perturbations dans l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle usine et un recours temporaire important à la sous-traitance. La situation est revenue progressivement à la normale sur la 2^{ème} partie de l'exercice.

En juin 2017, le Groupe a décidé de modifier sa stratégie de distribution en Allemagne et mis en sommeil sa filiale, MEDICREA GmbH, lancée en 2016. Toutes les opérations relatives au marché allemand sont désormais directement traitées depuis le siège social de Rillieux-la-Pape.

En octobre 2017, MEDICREA a embauché aux Etats-Unis un nouveau Directeur des Ventes et un Directeur de la plateforme UNiD ASI™ dans le cadre de la mise en place de son nouveau modèle de développement commercial.

En novembre 2017, la société MEDICREA TECHNOLOGIES a été dissoute sans liquidation et absorbée par MEDICREA INTERNATIONAL. Cette décision a été prise dans un objectif de simplification et de rationalisation des flux.

Enfin, en février 2018, le Groupe s'est associé avec son distributeur historique belge en rachetant 51 % des parts d'une société nouvellement créée à cet effet, sous la dénomination de MEDICREA BELGIUM.

1.2.5 Financement

MEDICREA a réalisé deux augmentations de capital auprès d'investisseurs qualifiés français et américains, en juin et en décembre 2017, pour un montant global de plus de 20 millions d'euros. Les fonds levés ont pour but d'accélérer le développement, principalement aux Etats-Unis, de la plateforme UNiD™ ASI, de préparer la commercialisation aux Etats-Unis et en Europe d'une nouvelle gamme de cages intersomatiques en titane imprimées en 3D, et de poursuivre l'extension du réseau de distribution par la création de nouvelles filiales de commercialisation.

1.2.6 Action en justice

Deux procédures juridiques ont impliqué la Société et sa filiale américaine en 2017 :

Au cours de l'exercice, le Department of Justice américain (DOJ) a ouvert une enquête afin de vérifier le respect par MEDICREA des réglementations en vigueur sur la transparence des avantages accordés aux professionnels de santé, dans le cadre du Sunshine Act. Les investigations menées ont confirmé que la Société était en conformité avec les obligations auxquelles elle était tenue et le dossier est à priori clos.

En novembre 2017, MEDICREA USA Inc. a intenté une action en justice contre K2M Spine, Inc., société concurrente sur le marché du rachis, et contre plusieurs autres personnes, devant le tribunal de grande instance de New York. Ces poursuites sont engagées en réponse aux activités illicites perpétrées par K2M et ces autres personnes au cours de l'année écoulée.

MEDICREA a révolutionné la chirurgie de la colonne vertébrale grâce à sa technologie innovante, UNID™, la première et la seule tige d'ostéosynthèse sur mesure à avoir à ce jour obtenu l'homologation aux Etats-Unis et a souhaité faire valoir ses droits afin de protéger l'entreprise, leader sur ce marché.

En février 2018, le tribunal de grande instance de New York a déclaré ne pas être la juridiction compétente pour gérer ce litige, bien qu'il ait reconnu le bien-fondé de la plainte déposée par MEDICREA. La Société a décidé pour l'instant de ne pas donner suite à cette procédure.

2. EXAMEN DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Groupe MEDICREA au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

2.1. Compte de résultat consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires	27 148	29 375
Coût des ventes	(7 316)	(6 941)
Marge brute	19 832	22 434
Frais de recherche et développement	(2 017)	(1 064)
Frais de commercialisation	(15 240)	(16 165)
Commissions sur ventes	(2 776)	(3 426)
Frais administratifs	(7 400)	(6 224)
Autres produits et charges opérationnels	(924)	(2 377)
Résultat opérationnel avant paiements en actions	(8 525)	(6 822)
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(287)	(283)
Résultat opérationnel après paiements en actions	(8 812)	(7 105)
Coût de l'endettement financier net	(2 249)	(1 085)
Autres (charges) / produits financiers	(171)	358
(Charges) / produits d'impôts	505	263
Résultat net consolidé	(10 727)	(7 569)

2.2. Bilan consolidé (normes IFRS)

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Ecarts d'acquisition	2 627	2 629
Immobilisations incorporelles	7 883	6 071
Immobilisations corporelles	10 772	10 099
Immobilisations financières	686	938
Impôts différés	2 044	2 454
Total actifs non courants	24 012	22 191
Stocks et en-cours	9 813	8 727
Clients et comptes rattachés	3 973	5 159
Autres actifs courants	2 215	3 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 981	8 063
Total actifs courants	27 982	25 460
Total actif	51 994	47 651

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Capital	2 413	1 605
Primes d'émission, de fusion, d'apport	60 567	42 448
Réserves consolidées	(30 463)	(22 403)
Résultat Groupe de l'exercice	(10 727)	(7 569)
Total capitaux propres	21 790	14 081
Avances conditionnées	196	317
Provisions non courantes	574	514
Impôts différés	860	1 408
Dettes financières long terme	16 739	18 309
Total passifs non courants	18 369	20 548
Provisions courantes	226	1 125
Dettes financières court terme	4 387	3 602
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 673	6 001
Autres passifs courants	2 549	2 294
Total passifs courants	11 835	13 022
Total passif	51 994	47 651

2.3. Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Le Groupe affiche des performances commerciales pour l'exercice 2017 différentes selon les zones géographiques :

- En France, sur un marché stable, MEDICREA réalise un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros en hausse de 15 % par rapport à 2016 grâce à l'adoption de sa technologie UNiD™ ASI par des chirurgiens de plus en plus nombreux ;
- Suite à la nécessité de réenregistrer auprès des autorités de santé brésiliennes l'ensemble des produits de la gamme, ainsi que d'obtenir l'agrément pour sa nouvelle usine, aucune vente n'a été réalisée sur ce marché en 2017 (chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2016). Les autorisations ayant été réobtenues en décembre 2017, l'activité devrait retrouver dès 2018 un niveau normatif. Hors Brésil, l'activité de distribution progresse cependant de 6 %, générant un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros ;
- Aux Etats-Unis, principal marché du Groupe, les efforts commerciaux en 2017 ont porté exclusivement sur le développement de la technologie d'implants sur mesure UNiD™ ASI et se sont traduits par une progression de 36 % du nombre de chirurgies réalisées (472) par rapport à 2016 générant un chiffre d'affaires de 8,3 millions de dollars (7,2 millions de dollars en 2016). Les ventes globales aux USA sont en recul de 8 % du fait de l'affaissement de l'activité historique traditionnelle dont le développement ne représente plus un objectif stratégique.

La marge brute atteint 73 % sur l'exercice 2017 contre 76 % sur l'exercice précédent. Structurellement élevée, elle a été négativement impactée par le recours important et inhabituel à la sous-traitance ainsi que le doublement temporaire de certains postes, consécutifs au transfert de la totalité des moyens de production du site historique de La Rochelle sur le nouveau campus de Rillieux-la-Pape. La marge brute devrait retrouver en 2018 le niveau normatif habituel.

Les charges opérationnelles diminuent de 0,9 million d'euros par rapport à 2016, après une augmentation de 0,8 million d'euros sur le 1^{er} semestre 2017 liées à la mise en service des nouvelles infrastructures immobilières à Rillieux-la-Pape et à New York et aux moyens mobilisés par le Groupe pour développer ses produits et services UNiD™ ASI, notamment le portail numérique UNiD™ HUB, mis à disposition des chirurgiens pour la planification de leurs opérations personnalisées du rachis.

Dans ce contexte, la perte opérationnelle de l'exercice 2017 s'élève à -8,5 millions d'euros impactée par le décalage ponctuel du chiffre d'affaires réalisé notamment avec le Brésil et la baisse temporaire du taux de marge brute.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions correspondent au coût des stock-options et des actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe.

L'effet de change n'a pas d'impact significatif sur l'évolution du revenu opérationnel.

Le coût de l'endettement financier progresse de 1,2 million d'euros par rapport à l'exercice 2016 sous l'effet principalement des intérêts sur l'emprunt obligataire convertible en actions de 15 millions d'euros émis en août 2016 et des modalités de comptabilisation de cet instrument financier dans le référentiel IFRS.

Compte-tenu de ces éléments et après prise en compte de la charge d'impôts différés liée principalement à l'activation des déficits reportables de la filiale américaine, le résultat net est négatif de 10,7 millions d'euros. Le Groupe ne paie pas d'impôt sur les sociétés et dispose pour ses filiales françaises intégrées fiscalement d'une réserve importante de pertes reportables non constatées dans ses états financiers.

Conformément au mode de présentation choisi lors du passage aux IFRS, le crédit impôt recherche est comptabilisé en moins des dépenses de recherche et de développement (0,9 million d'euros en 2017 contre 1 million d'euros en 2016).

2.4. Commentaires sur le bilan consolidé

Le total du bilan s'établit à 52 millions d'euros, en hausse de 4,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les actifs non courants, en augmentation de 1,8 millions d'euros, représentent 46 % du total du bilan.

Les immobilisations incorporelles progressent de 1,8 million d'euros du fait des efforts continus de recherche et développement en général, de l'acquisition auprès du Docteur Paul McAfee de 3 brevets qui protègent une technique innovante permettant de déterminer la hauteur physiologique de l'espace intervertébral en s'appuyant sur l'anatomie du patient et du développement de UNiD™ HUB, logiciel propriétaire de planification chirurgicale qui s'appuie sur les technologies de big data, mis en service fin octobre 2017.

L'augmentation des immobilisations corporelles de 0,6 million d'euros résulte essentiellement de la finalisation des travaux d'installation et d'aménagement en équipements vidéos et informatiques du nouveau siège social de Rillieux-la-Pape et des bureaux de MEDICREA USA à New York.

La baisse des impôts différés actifs de 0,4 million d'euros est directement liée aux retraitements de consolidation et aux modifications de réglementation fiscale concernant la filiale américaine.

Au sein des actifs courants, les stocks nets augmentent de 1,1 million d'euros par rapport à 2016, après prise en compte d'une provision pour dépréciation en hausse de 0,7 million d'euros. En 2017, le Groupe a connu une réorganisation industrielle majeure avec le transfert de son usine de production de La Rochelle à Rillieux-la-Pape, ayant entraîné de nombreux changements organisationnels et un recours temporaire significatif à la sous-traitance. Ces facteurs associés à une baisse conjoncturelle du chiffre d'affaires ont eu un impact défavorable sur les stocks. Le Groupe a pris la mesure de ces difficultés, et une nouvelle organisation industrielle et logistique basée sur une gestion des stocks en flux tirés est en cours de mise en place et devrait produire ses premiers effets bénéfiques dès le 2ème trimestre 2018. Les dépréciations représentent au 31 décembre 2017 en moyenne 26 % des valeurs brutes contre 24 % au 31 décembre 2016.

Les créances clients diminuent de 1,2 million d'euros sous l'effet de la baisse du chiffre d'affaires et de la bonne maîtrise du délai moyen d'encaissement qui s'établit à 55 jours au 31 décembre 2017, contre 53 jours un an auparavant.

La baisse des autres actifs courants de 1,3 million d'euros s'explique par la diminution des créances fiscales restant à récupérer et par un effet de césure d'exercice lié à la comptabilisation des loyers.

Le renforcement de la trésorerie nette est directement liée à l'augmentation de capital réalisée en décembre 2017.

Les capitaux propres s'élèvent à 21,8 millions d'euros à fin 2017. La variation par rapport à 2016 s'explique par les augmentations de capital réalisées en 2017 et l'imputation du résultat déficitaire de l'exercice.

Les provisions comprennent les indemnités de départ à la retraite ainsi que divers passifs pour litiges salariaux.

La dette financière brute s'élève à 21 millions d'euros, en baisse de 1 million d'euros par rapport à 2016 en raison des remboursements effectués au cours de l'exercice 2017 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et des modalités de comptabilisation en IFRS de l'emprunt obligataire de 15 millions d'euros contractés en août 2016.

La baisse des impôts différés passifs est principalement liée aux retraitements de consolidation.

Les dettes fournisseurs reviennent à un niveau normatif et s'établissent à 4,7 millions d'euros, en baisse de 1,3 million par rapport à l'exercice précédent en raison d'un recours très significatif, fin 2016, à la sous-traitance afin de pallier la fermeture en deux étapes de l'usine de La Rochelle, et la montée en charges progressive du nouveau site de Rillieux-la-Pape.

Les autres passifs courants s'élèvent à 2,5 millions d'euros à fin 2017, relativement stable par rapport à 2016 et comprennent pour l'essentiel les dettes fiscales et sociales.

3. EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

MEDICREA entame l'exercice 2018 sur une nouvelle dynamique. Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2018 s'élève à 8,2 millions d'euros en croissance de +25% à taux de change constant par rapport au 1er trimestre 2017.

Aux Etats-Unis, après une année 2017 en demi-teinte, la réorganisation de la force de vente commence à porter ses fruits avec un impact visible dès le 1er trimestre 2018 sur l'évolution de l'activité. En dollars, les ventes s'élèvent à 4,4 millions de dollars en hausse de +7% comparées au 1er trimestre 2017. Porté par la progression du nombre de chirurgies sur mesure (+60%), le chiffre d'affaires généré par les produits de la gamme UNiD ASI™ augmente de 40 % par rapport au 1er trimestre de l'année précédente et représente désormais 55 % des ventes totales.

Hors Etats-Unis, le chiffre d'affaires bondit de 45 %, soutenu par les gains continus de part de marché en France où MEDICREA devient l'acteur français référence et la pénétration du marché belge grâce à une nouvelle filiale de distribution.

MEDICREA développe son activité avec l'ouverture de nouveaux marchés, cela se matérialise à la fois par la signature de nouveaux contrats de distribution et par la création de nouvelles filiales de commercialisation.

MEDICREA a signé en février 2018 un accord de joint-venture avec son partenaire de distribution historique en Belgique. Ainsi MEDICREA INTRENATIONAL détient 51 % d'une société nouvellement créée, MEDICREA BELGIUM, qui distribue désormais les produits du Groupe sur le marché belge. Au cours des 4 prochaines

années, MEDICREA INTERNATIONAL augmentera progressivement son investissement dans MEDICREA BELGIUM avec l'objectif de détenir 100 % de sa filiale fin 2022.

Sur un modèle très similaire, la filiale MEDICREA AUSTRALIA a été créée en avril 2018. Le Groupe s'implante ainsi sur un marché en forte progression qui est également l'un des plus rentables au monde.

Le Groupe élargit son portefeuille produits avec la commercialisation aux Etats-Unis depuis janvier 2018 de cages intersomatiques imprimées en titane imprimées en 3D en interne et proposera au cours de l'exercice de nouveaux dispositifs et services pour des chirurgies personnalisées de la colonne vertébrale.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les résultats sociaux des filiales et commentaires significatifs sur l'activité de l'exercice 2017 sont exposés ci-dessous :

4.1. MEDICREA INTERNATIONAL SA

Les informations sur la société MEDICREA INTERNATIONAL SA sont identiques à celles communiquées au paragraphe 9 de ce même rapport.

4.2. MEDICREA TECHNOLOGIES SAS

La société MEDICREA TECHNOLOGIES a été dissoute, sans liquidation, le 30 novembre 2017 et fusionnée dans MEDICREA INTERNATIONAL. L'exercice 2017 de MEDICREA TECHNOLOGIES, avant transfert de son patrimoine à MEDICREA INTERNATIONAL, comporte donc 11 mois à comparer à un exercice de 12 mois en 2016.

En milliers d'euros	2017 (11 mois)	2016	2015
Chiffre d'affaires	3 024	7 610	7 806
Résultat d'exploitation	8	(71)	330
Résultat financier	11	4	8
Résultat exceptionnel	50	(1 202)	31
Résultat net	69	(1 249)	265
Effectif en nombre (hors stagiaires)	-	28	30

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2017 et 2016 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2017 (11 mois)	2016	Var.
MEDICREA INTERNATIONAL	2 233	6 792	(67) %
Centre de réparations	790	788	+ 0 %
Autres	1	30	N/S
Chiffre d'affaires	3 024	7 610	(60) %

Les exercices 2017 et 2016 sont différents en termes de durée et de nature d'activité, l'intégralité de la production du Groupe ayant été transférée sur MEDICREA INTERNATIONAL dans son usine de Rillieux-la-Pape courant janvier 2017. Les ventes 2017 réalisées avec MEDICREA INTERNATIONAL sont constituées principalement la cession du stock de matières premières et de produits semi-finis restant détenu par MEDICREA TECHNOLOGIES à l'issue du transfert. Le chiffre d'affaires de février 2017 à novembre 2017 a été réalisé par la seule activité du centre de réparations.

4.3. MEDICREA USA CORP

En milliers d'euros	2017	2016	2015
Taux de change EUR/USD	1,125	1,106	1,115
Chiffre d'affaires	16 001	17 656	16 342
Résultat d'exploitation	(4 080)	(2 016)	(1 486)
Résultat financier	(121)	14	3
Résultat net	(4 201)	(2 002)	(1 634)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	37	42	30

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 est en baisse de -9,4 % (-7,8 % à taux de change constant). Cette diminution s'explique par la concentration des efforts commerciaux sur le développement de la technologie d'implants sur mesure UNiD™ ASI au détriment de l'activité historique traditionnelle. Les équipes ont ainsi été mobilisées pour déployer les outils et services permettant aux chirurgiens de proposer aux patients des solutions de traitement entièrement personnalisées. Ce recentrage a eu un impact visible sur le nombre de chirurgies personnalisées UNiD™ réalisées en 2017 qui progresse de 36% par rapport à 2016 et génère un chiffre d'affaires de 8,3 millions de dollars.

En dollars, les charges d'exploitation s'établissent à 14,4 millions de dollars contre 15,3 millions de dollars en 2016 soit une diminution de 0,9 million de dollars et ce malgré les recrutements stratégiques effectués fin 2017 d'un nouveau Directeur des ventes et d'un nouveau Directeur de la plateforme UNiD™ ASI.

Dans ce contexte de mutation stratégique, le résultat d'exploitation est déficitaire de 4,2 millions d'euros en 2017 contre un déficit de 2 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

4.4. MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

En milliers d'euros	2017	2016	2015
Taux de change EUR/GBP	0,873	0,813	0,728
Chiffre d'affaires	468	522	833
Résultat d'exploitation	(486)	(784)	(333)
Résultat net	(406)	(703)	(229)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	6	7	6

L'exercice 2017 n'a pas été à la hauteur des attentes du Groupe et du potentiel du marché britannique. Malgré un portefeuille produits large et innovant, MEDICREA n'a pas été en mesure de convertir de nouveaux chirurgiens et a même vu son chiffre d'affaires baisser de 4% en devises. Une nouvelle organisation commerciale a été mise en place début 2018. Le Groupe espère retrouver une dynamique positive en Grande-Bretagne à compter du 2^{ème} semestre 2018 grâce à une stratégie de ciblage plus fine des hôpitaux.

4.5. MEDICREA GMBH

En milliers d'euros	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires	121	66	-
Résultat d'exploitation	(323)	(782)	(206)
Résultat net	(331)	(786)	(206)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	-	5	2

La société, créée courant 2015, n'a pas tenu les objectifs de développement que le Groupe escomptait. Dès lors, la société a été mise en sommeil et les opérations avec l'Allemagne seront désormais conduites au travers d'un nouveau distributeur.

4.6. MEDICREA POLAND

En milliers d'euros	2017	2016
Taux de change EUR/PLN	4,262	4,362
Chiffre d'affaires	121	0
Résultat d'exploitation	(222)	(27)
Résultat net	(224)	(27)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	3	2

L'exercice 2017 de MEDICREA POLAND a été marqué par le lancement de la filiale avec le recrutement de deux commerciales chargées de promouvoir les produits MEDICREA dans les hôpitaux stratégiques du pays. Une troisième personne a également été recrutée pour assurer la gestion administrative et logistique au quotidien avec pour principale mission de répondre aux différents appels d'offre.

La stratégie de développement a été payante dès le premier exercice avec un chiffre d'affaires de 121K€ généré grâce à 13 établissements qui ont référencé les produits du Groupe. 8 appels d'offre ont été remportés en 2017 dans des hôpitaux de référence et auront un impact significatif sur l'évolution du chiffre d'affaires en 2018. L'équipe commerciale sera par ailleurs renforcée afin d'intensifier la présence sur le terrain et de cibler davantage d'établissements de santé.

5. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a fait de l'élargissement de sa gamme de produits un objectif prioritaire et consacre depuis plusieurs années un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses ont ainsi évolué comme suit :

En milliers d'euros	2017	2016	2015	2014	2013
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan	1 892	2 281	1 886	1 069	1 017
Frais de R&D passés en charges (1)	2 914	2 055	1 960	1 893	1 729
- dont dotation aux amortissements frais de R&D	(1 492)	(1 284)	(993)	(904)	(842)

(1) : avant imputation du Crédit Impôt Recherche

En juin 2017, MEDICREA a confirmé l'extension de son portefeuille de produits destinés aux pathologies complexes de la colonne vertébrale avec l'homologation par la FDA de son système de fixation top-loading par voie postérieure PASS® TULIP. La Société a également reçu l'homologation FDA pour sa plateforme logicielle UNiD™ HUB, portail d'accès numérique utilisant les technologies de big data et permettant d'accéder à ses fonctionnalités de planification chirurgicale et de modélisation prédictive (ASI – Adaptive Spine Intelligence).

En novembre 2017, MEDICREA a obtenu l'homologation par la FDA de sa gamme IB3D de cages intersomatiques en titane imprimées en 3D et lancé AdapTEK, sa technologie adaptative répondant aux besoins spécifiques de chaque chirurgien.

Le Groupe est convaincu que la chirurgie sur mesure assistée par ordinateur est la réponse la plus appropriée aux pathologies de la colonne vertébrale, ce qui se confirme par l'intérêt croissant des chirurgiens et également des patients pour ses solutions.

6. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

6.1. Informations sociales

Au 31 décembre 2017, l'effectif du Groupe comprend 172 salariés, dont 2 à temps partiel, 1 en contrat de professionnalisation et 1 en contrat d'apprentissage, auquel s'ajoutent quelques stagiaires pour lesquels des conventions sont signées tout au long de l'année.

126 personnes sont salariées en France, 37 travaillent pour la filiale américaine, 6 pour la filiale anglaise et 3 pour la filiale polonaise. La filiale allemande n'emploie plus de salarié actuellement.

Le salaire moyen hors charges pour l'exercice 2017 s'établit à 5 719 euros (6 010 euros en 2016). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 778 euros hors charges (4 471 euros en 2016).

La répartition hommes/femmes par catégorie de personnel se présente comme suit :

	31.12.2017			31.12.2016		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres	50	34	84	53	31	84
Agents de maîtrise - Employés	51	37	88	51	34	85
Total	101	71	172	104	65	169

6.1.1 Formation

Les versements effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle continue se sont élevés à 128 689 euros en 2017 (62 900 euros en 2016) pour les sociétés françaises, sommes intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe, et supérieure à l'obligation légale de formation.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux étudiants d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise. Ces stages qui concernent plus particulièrement les services de recherche et développement, marketing et affaires réglementaires à raison de 1 à 2 stagiaires par an et par service, ouvrent droit à gratification étant généralement d'une durée de 4 à 6 mois. Ils ne se substituent pas à des emplois permanents, des missions spécifiques ponctuelles étant confiées aux stagiaires. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage, généralement de 1 à 3 par an, peuvent également être conclus, leur durée variant de 1 à 2 ans.

6.1.2 Sécurité

Suite au regroupement des activités de production et du siège social sur un site unique très spacieux et ultra-moderne, les conditions de fonctionnement ont été optimisées. L'atelier de production, le département logistique et le centre de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux bénéficient d'espaces dédiés adaptés aux différentes activités qui permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité et de prévenir de façon satisfaisante les risques d'accidents du travail.

Un document unique de gestion des risques est établi et mis à jour annuellement.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

6.1.3 Fidélisation du personnel

Un Plan d'Epargne Groupe est accessible aux salariés de MEDICREA INTERNATIONAL, leur permettant ainsi de souscrire à des actions de la Société avec un abondement éventuel de 50 % de cette dernière, à l'occasion d'éventuelles augmentations du capital. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2017.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fait usage en 2017 de la délégation qui lui a été conférée par les Assemblées Générales du 15 juin 2017 et du 8 novembre 2017 en procédant à l'attribution de 160 000 options de souscription d'actions à des salariés français et 500 000 options de souscription d'actions à des salariés américains.

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, MEDICREA INTERNATIONAL étant en situation fiscale déficitaire.

6.1.4 Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie sur un réseau de sous-traitants qualifiés, et ne dispose pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche. Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités. Le recours à la sous-traitance a fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent suite au transfert et à la fermeture en deux étapes de l'usine de production de La Rochelle, et la nécessité de continuer à assurer les approvisionnements et de répondre aux besoins des clients. Le nouveau site de Rillieux La Pape a obtenu les qualifications nécessaires à l'exploitation de l'usine en début d'année 2017. Les achats de composants effectués au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 3 millions d'euros (3,4 millions en 2016).

6.2. Informations environnementales

Les risques environnementaux sont quasi inexistants sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants prêtés aux hopitaux qui expose les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

Le site de Rillieux-la-Pape, sous l'entité juridique MEDICREA INTERNATIONAL, qui abrite désormais la fabrication de dispositifs médicaux, détient les certifications ISO 13485 version 2012 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), la Commission Européenne, la FDA et les autorités sanitaires et réglementaires des autres pays dans lesquels le Groupe distribue ses produits, encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux du Groupe et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et le respect des normes applicables.

7. RISQUES

7.1. Risques relatifs à l'activité de la Société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel. De puissants acteurs disposent de très larges réseaux de distribution leur permettant d'écouler les produits standards de leurs gammes et de restreindre l'accès au marché à des sociétés de tailles plus modestes souhaitant diffuser leurs innovations.

Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux Etats-Unis, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial, et qui bénéficient d'importants moyens financiers pour mener des programmes ambitieux de recherche et développement de nouveaux produits et assurer leur future commercialisation, et de relations solidement établies avec des chirurgiens et des centres hospitaliers.

7.2. Risques liés à l'environnement réglementaire

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et qui se renforce constamment. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite également des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux Etats-Unis, pays prioritaire pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet de suspension, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies. Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité ont été constamment renforcés depuis 2012 notamment pour le suivi des normes internationales et les exigences liées à la réglementation.

Deux audits de certification ont été menés avec succès par le LNE/G-MED (Groupement pour l'Evaluation des Dispositifs Médicaux) en octobre 2016 et mars 2017 pour le renouvellement du marquage CE et par la FDA (Food and Drug Administration) en février 2017 pour la commercialisation des implants aux Etats-Unis. Ces audits ont notamment confirmé le niveau de maîtrise des différents métiers mis en œuvre au sein du Groupe, avec des axes d'amélioration à poursuivre, en particulier en matière de formalisation des « bonnes pratiques ».

7.3. Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels

Le système qualité du Groupe repose sur des procédures visant à détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec les exigences réglementaires. Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des non conformités nommé système CAPA (Corrective Action & Preventive Action). Ce système permet 1) l'identification et la déclaration d'une non-conformité, 2) l'enregistrement de toutes les investigations liées à l'analyse des causes et des risques, 3) le traitement des non conformités et 4) la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les non conformités.

Les non conformités peuvent être identifiées en interne tout au long de la phase de conception, lors de la fabrication des dispositifs médicaux ou durant les contrôles pré-libératoires libération, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires, ou encore à l'initiative des utilisateurs finaux et des clients.

De plus, tout incident ayant des conséquences sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance qui décrit les modalités de signalement de problèmes aux autorités compétentes.

Tout incident est analysé dans le système CAPA afin de réduire les risques et d'empêcher qu'il ne se reproduise. Des revues de gestion des risques sont mises en place au sein de la Société afin de détecter et d'évaluer tout problème.

L'ensemble de ces procédures d'enregistrements et d'analyses des produits défectueux ou potentiellement défectueux permet donc au Groupe MEDICREA de s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration afin de réduire au maximum tous les risques liés aux produits. Néanmoins, une défaillance dans le respect des normes mises en place pourrait avoir pour effet une suspension ou un retrait du certificat CE ou d'un agrément délivré par une autorité sanitaire compétente et empêcher la commercialisation du produit concerné.

7.4. Risques liés à la propriété industrielle

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit des brevets qui encadre les dispositifs médicaux pour la chirurgie de la colonne vertébrale continue d'évoluer et présente des incertitudes. Au moment du dépôt d'un brevet, d'autres peuvent déjà bénéficier d'une antériorité mais ne pas être encore publiés.

La délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour le protéger de ses concurrents,
- que ses produits ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de son activité.

7.5. Risques liés aux contentieux

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêté des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

7.6. Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de matériaux spécifiques tels que, le titane, le chrome cobalt et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur ses résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués (de l'ordre de 5 %). Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la rentabilité du Groupe.

7.7. Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de croissance économique faible dans la plupart des régions du monde, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant et/ou baissant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé (notamment en France et dans le reste de l'Europe) soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années.

7.8. Risques de liquidité

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement.

Les ressources financières obtenues à l'issue d'opérations de levées de fonds ont totalisé un montant global de 72,9 millions d'euros comme le détaille le tableau ci-dessous :

Date	Nature	Montant en euros
Juin 2006	Augmentation de capital par appel public à l'épargne	11 587 604
Décembre 2007	Augmentation de capital	7 000 002
Novembre 2008	Augmentation de capital	1 155 928
Avril 2009	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 176 000
Mai 2009	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	767 621
Juin 2009	Augmentation de capital	621 942
Décembre 2009	Augmentation de capital	1 395 608
Décembre 2009	Exercice de bons de souscription d'actions	582 831
Mai 2010	Emission d'obligations remboursables en actions nouvelles	1 928 624
Juin 2010	Augmentation de capital	594 740
Novembre 2011	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	1 534 500
Aout 2012	Augmentation de capital	762 000
Juin 2015	Augmentation de capital par placement privé	3 543 697
Aout 2016	Emission d'obligations convertibles en actions	15 000 000
Aout 2016	Augmentation de capital par placement privé	4 999 983
Juin 2017	Augmentation de capital par placement privé	13 000 003
Décembre 2017	Emission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions	7 216 957
Total		72 868 040

Ces levées de fonds ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidité et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de nouvelles filiales et de lancements de nouveaux produits.

7.9. Risques de change

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Les ventes aux filiales américaine, anglaise et polonaise sont réalisées en devises, les produits étant ensuite écoulés sur ces marchés dans la monnaie fonctionnelle du pays. Les filiales n'ont donc pas de risque de variation de taux de change sur leurs achats mais MEDICREA INTERNATIONAL société mère du Groupe a un risque de change sur ses ventes en devises qu'elle gère opportunément le plus souvent par la mise en place d'opérations de ventes à terme de devises.

7.10. Risques de taux

Tous les emprunts contractés sont à taux fixe au 31 décembre 2017.

7.11. Risques actions

Les éventuels excédents de trésorerie disponibles sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques, investies en Sicav.

7.12. Risques d'inflation

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

7.13. Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le Groupe a réalisé en 2017, 59 % de son chiffre d'affaires consolidé en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait progresser au cours des prochains exercices, avec un chiffre d'affaires libellé en dollars qui pourrait potentiellement représenter près des deux tiers des ventes consolidées du Groupe.

Les filiales américaine, anglaise et polonaise sont facturées dans leur devise fonctionnelle et dès lors que celles-ci sont en mesure d'honorer leurs créances commerciales sur la société mère, des couvertures de change sont mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises correspondantes (dollars principalement).

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires.

En 2017, le dollar s'est apprécié de moins de 2 % par rapport au taux moyen de l'exercice 2016, sans impact significatif sur l'évolution du chiffre d'affaires et sur le résultat opérationnel avant paiement en actions.

Une appréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2017, se traduirait par une hausse du chiffre d'affaires du Groupe de 2,4 millions d'euros et une augmentation d'environ 0,2 million d'euros de son bénéfice opérationnel compte tenu des résultats dégagés par la filiale américaine sur l'exercice 2017 dont la totalité des achats et frais de structure sont engagés en dollars.

A l'inverse, une dépréciation de 15 % du dollar par rapport à l'euro, appliquée aux données de l'exercice 2017 se traduirait par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe dans les mêmes proportions que celles indiquées ci-dessus.

7.14. Garanties sur les produits UNiD

Le Groupe a mis en place depuis novembre 2016 et uniquement pour les ventes aux Etats-Unis, une garantie à vie portant sur sa technologie sur mesure UNiD™. Celle-ci couvre toutes les chirurgies réalisées avec des tiges thoraco-lombaires et cervicales sur mesure UNiD™ ainsi que l'ensemble des implants MEDICREA utilisés en combinaison avec ces tiges. La garantie proposée couvre l'intégralité des coûts liés à l'utilisation des services d'analyses de la cellule UNiD™ Lab, ainsi que le remplacement à titre gratuit des tiges sur mesure UNiD™ et de tous les implants MEDICREA nécessaires pour traiter les patients devant subir une chirurgie de révision.

Depuis le lancement de cette garantie à vie sur le territoire américain, aucune demande d'actionnement n'a été enregistrée. Sur cette base, le Groupe n'a pas constaté de provision dans ses comptes au 31 décembre 2017 et en fonction de l'ensemble des données collectées en 2018, il évaluera la nécessité ou non de revoir sa position au 31 décembre 2018.

8. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice autre que la création de MEDICREA BELGIUM mentionnée au paragraphe 3.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

9.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

Les états financiers de MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

Les comptes synthétiques se présentent comme suit :

9.1.1 Compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Chiffre d'affaires	15 933	14 071
Production stockée	3 421	290
Production immobilisée	2 067	2 131
Subventions d'exploitation	13	5
Reprises sur provisions et transfert de charges	353	65
Autres produits	16	32
Produits d'exploitation	21 803	16 594
Achats consommés, sous-traitance et autres approvisionnements	(7 309)	(3 664)
Autres achats et charges externes	(7 780)	(6 486)
Impôts et taxes	(564)	(235)
Salaires et traitements	(5 730)	(3 489)
Charges sociales	(2 403)	(1 442)
Dotations aux amortissements	(3 424)	(2 079)
Dotations aux provisions	(898)	(1 525)
Autres charges	(626)	(753)
Charges d'exploitation	(28 734)	(19 673)
Résultat d'exploitation	(6 931)	(3 079)
Produits financiers	282	2 134
Charges financières	(5 015)	(9 672)
Résultat financier	(4 733)	(7 538)
Résultat courant avant impôts	(11 664)	(10 617)
Produits exceptionnels	682	12
Charges exceptionnelles	(597)	(1 171)
Résultat exceptionnel	85	(1 159)
(Charges) / Produits d'impôts sur les résultats	897	970
Résultat net	(10 682)	(10 806)

9.1.2 Bilan

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	6 651	5 400
Immobilisations corporelles	6 170	4 842
Immobilisations financières	7 831	12 019
Actif non circulant	20 652	22 261
Stocks et en-cours	8 953	5 979
Créances clients	3 360	2 413
Autres créances	10 004	12 211
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 677	7 701
Actif circulant	33 994	28 304
Total actif	54 646	50 565

En milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2016
Capital social	2 413	1 605
Réserves	35 335	28 026
Résultat de l'exercice	(10 682)	(10 806)
Capitaux propres	27 066	18 825
Avances conditionnées	196	318
Autres fonds propres	196	318
Dettes financières long terme	17 346	19 811
Passif non courant	17 346	19 811
Provisions pour risques et charges	139	276
Dettes financières court terme	3 545	2 716
Groupe et associés	-	1 021
Dettes fournisseurs	3 956	6 074
Autres dettes	2 398	1 524
Passif courant	10 038	11 611
Total passif	54 646	50 565

9.1.3 Commentaires sur le compte de résultat

MEDICREA INTERNATIONAL est la Société mère du Groupe MEDICREA. Elle commercialise ses produits par un réseau de filiales de distribution ainsi que via des distributeurs indépendants dans une trentaine de pays.

MEDICREA USA, MEDICREA TECHNOLOGIES UK, MEDICREA POLAND s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL. MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, filiale distribuant les produits sur le marché français a été absorbée par transmission universelle de patrimoine dans MEDICREA INTERNATIONAL fin 2016 afin de simplifier l'organisation de l'activité.

MEDICREA INTERNATIONAL réalisait jusqu'à fin janvier 2017 la majeure partie de ses achats de production auprès de sa filiale MEDICREA TECHNOLOGIES, abritant l'usine de La Rochelle. Cette dernière a été progressivement transférée au cours des exercices 2016 et 2017 sur le nouveau site de Rillieux-la-Pape, qui regroupe désormais l'ensemble des opérations du Groupe en France. L'usine de La Rochelle a été définitivement fermée en janvier 2017 et MEDICREA TECHNOLOGIES a été absorbée par transmission universelle de patrimoine dans MEDICREA INTERNATIONAL le 30 novembre 2017 afin de simplifier l'organisation de l'activité. MEDICREA INTERNATIONAL a obtenu l'ensemble des qualifications réglementaires nécessaires l'autorisant à produire sur son nouveau site, devenant ainsi fabricant à part entière de dispositifs médicaux pour la colonne vertébrale.

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2017 et 2016 se décompose comme suit :

En euros	2017	2016	Var.
MEDICREA USA	5 619 069	7 348 225	(24) %
MEDICREA POLAND	656 182	24 997	N/S
MEDICREA TECHNOLOGIES	160 585	941 587	(83) %
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	(17 401)	161 856	(111) %
MEDICREA GMBH	(168 768)	364 421	(146) %
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	-	106 307	(100) %
Total ventes et refacturations intragroupe	6 249 667	8 947 393	(30) %
Hôpitaux	3 961 527	-	+ 100 %
Distributeurs	3 590 990	5 082 746	(29) %
Cliniques	2 000 546	-	+ 100 %
Centre de réparation	76 444	-	+ 100 %
Autres	53 830	40 911	+ 32 %
Chiffres d'affaires	15 933 004	14 071 050	+ 13 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales commerciales de la Société diminue de près de 30 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet des transmissions universelles de patrimoine réalisées fin 2016 avec MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et fin 2017 avec MEDICREA TECHNOLOGIES et sous l'effet de la mise en sommeil de la filiale MEDICREA GMBH courant 2017.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, les hôpitaux et cliniques en France et les clients du centre de réparation, qui traduit l'activité commerciale directe de MEDICREA INTERNATIONAL, est en croissance de 13 %, avec des évolutions contrastées en fonction des zones géographiques :

En France, sur un marché stable, MEDICREA INTERNATIONAL réalise en 2017 un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros en hausse de 15 %, si l'on compare cette performance à celle réalisée par MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE en 2016, grâce à l'adoption de sa technologie UNiD™ ASI par des chirurgiens de plus en plus nombreux ;

A l'export et avec les distributeurs, suite à la nécessité de réenregistrer auprès des autorités de santé brésiliennes l'ensemble des produits de la gamme, ainsi que d'obtenir l'agrément pour sa nouvelle usine, aucune vente n'a été réalisée sur ce marché en 2017 (chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2016). Les autorisations ayant été réobtenues en décembre 2017, l'activité devrait retrouver dès 2018 un niveau normatif. Hors Brésil, l'activité de distribution progresse cependant de 6 %, générant un chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros.

En France, sur un marché stable, MEDICREA INTERNATIONAL réalise en 2017 un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros en hausse de 15 %, si l'on compare cette performance à celle réalisée par MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE en 2016, grâce à l'adoption de sa technologie UNiD™ ASI par des chirurgiens de plus en plus nombreux ;

La masse salariale 2017 progresse de façon significative par rapport à l'exercice précédent (+65 %). La variation des effectifs traduit principalement le regroupement des activités Françaises du Groupe sur un même site et dans une même société.

Les dotations aux amortissements progressent de 1,3 million corrélativement aux investissements importants que la Société a réalisés au cours des derniers exercices, en recherche et développement notamment et sous l'effet des aménagements et installations du nouveau siège social en service depuis le 4ème trimestre 2016. Les dotations nettes aux provisions sont en baisse de 0,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, compte tenu des reprises pour dépréciation sur stocks d'implants constatées en 2017.

Compte tenu des éléments développés ci-dessus, le résultat opérationnel 2017 affiche une perte de 6,9 millions d'euros contre un résultat opérationnel déficitaire de 3,1 millions d'euros en 2016.

Le résultat financier est négatif de 4,7 millions d'euros en raison principalement d'un coût de l'endettement de 1,2 million d'euros, de dépréciations de titres de participation et de comptes courants pour 2,6 millions d'euros (mise en sommeil de MEDICREA GMBH et difficultés de MEDICREA TECHNOLOGIES UK) et d'effets de change négatifs pour 1 million d'euros.

In fine, après prise en compte d'un crédit impôt recherche de 0,9 million d'euros, l'exercice est déficitaire de 10,7 millions d'euros contre une perte de 10,8 millions d'euros en 2016.

9.1.4 Commentaires sur le bilan

Le total du bilan s'établit à 55 millions d'euros, en hausse de 4 millions par rapport à fin 2016.

Les actifs non courant représentent 38 % du total du bilan contre 44 % en 2016. Les principales variations concernent les effets de la transmission universelle de patrimoine de MEDICREA TECHNOLOGIES à MEDICREA INTERNATIONAL pour un montant net global de -3,2 millions d'euros, l'activation des frais de recherche et développement de la période pour un montant brut de 1,8 millions d'euros, l'acquisition de 3 brevets pour 0,6 million d'euros, le rapatriement de l'outil productif de l'usine de La Rochelle sur le nouveau complexe de Rillieux-la-Pape pour un montant global de 0,6 million d'euros, la finalisation des installations et agencements du nouveau siège social pour 1 million d'euros ainsi que la dépréciation de la totalité des titres MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA GMBH pour un montant de 0,8 million d'euros.

Le stock augmente de 50 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet principal de la reprise du stock de MEDICREA TECHNOLOGIES suite à l'absorption de celle-ci.

L'augmentation des créances clients de 0,9 million d'euros se décompose en une hausse des créances Groupe de 1,4 million d'euros du fait du reclassement en compte courant, au 31 décembre 2016, de la totalité des créances sur la filiale américaine MEDICREA USA et en une diminution des créances hors Groupe de 0,5 million d'euros du fait principalement du décalage temporaire du chiffre d'affaires réalisé avec le Brésil.

Les autres créances diminuent de 2,2 millions d'euros après prise en compte de la dépréciation de la totalité des comptes courants des filiales MEDICREA TECHNOLOGIES UK et MEDICREA GMBH.

Le renforcement de la trésorerie nette est lié à l'augmentation de capital réalisée en décembre 2017 auprès d'investisseurs qualifiés américains.

Les capitaux propres s'élèvent à 27,1 millions d'euros à fin 2017 en hausse de 8,3 millions d'euros par rapport à 2016. Cette variation s'explique par les augmentations de capital de juin 2017 et de décembre 2017 pour un montant net global de 19 millions d'euros après imputation des frais sur la prime d'émission, compensées par le résultat déficitaire de l'exercice 2017 de 10,7 millions d'euros.

Les dettes financières diminuent de 1,6 million d'euros en raison des remboursements effectués au cours de l'exercice 2017 dans le cadre des plans d'amortissement existants.

Les autres passifs courants (hors dettes financières et comptes courants intragroupe) s'établissent à 6,5 millions d'euros en baisse de 1,4 million par rapport au 31 décembre 2016 sous l'effet principal de la diminution des dettes fournisseurs qui après avoir connu un accroissement important en fin d'année dernière compte tenu du recours ponctuel à la sous-traitance sont revenues à un niveau plus normatif.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients se présentent comme suit :

Fournisseurs	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées au 31 décembre 2017					Total 1 jour et plus
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	505					333
Montant total des factures concernées h.t.	1 044 732€	1 262 238€	331 500€	30 693€	151 595€	1 776 026€
% du total des achats h.t. de l'exercice	7%	8%	3%	0%	1%	12%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	0					0
Montant total des factures exclues	0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour les calculs	Délais Contractuels					

Clients	Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées au 31 décembre 2017					Total 1 jour et plus
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1 146					315
Montant total des factures concernées h.t.	2 879 936€	255 757€	65 203€	24 249€	28 585€	373 794€
% du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	18%	2%	0%	0%	0%	2%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	14					
Montant total des factures exclues	30 145€					
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour les calculs	Délais Contractuels					

9.2. Evolution et perspectives d'avenir

L'évolution du développement de la Société est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 2 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

9.3. Informations concernant les filiales et participations

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

9.4. Activités de recherche et développement

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

9.5. Evolution du cours de bourse

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Louis Capital Markets UK LLP depuis novembre 2017. Le contrat d'animation était auparavant assuré par la société Gilbert Dupont. L'action est cotée sur Euronext Growth, sous le code ISIN FR04178572, et le Mnémonique ALMED.

Les principales données boursières s'analysent comme suit :

	2017	2016	2015
Nombre d'actions au 31/12	15 082 811	10 033 067	8 987 588
Cours le plus haut	6,37	7,04	9,34
Cours le plus bas	2,86	4,33	6,31
Cours moyen de la période	4,51	5,46	7,75
Cours au 31/12	3,00	5,40	6,78
Capitalisation boursière au 31/12	45 248 433 €	54 178 562 €	60 935 847 €
Volume échangé	3 000 160	1 937 451	1 638 981
Taux de rotation du capital	19,9 %	20,18 %	18,2 %

9.6. Compte rendu des opérations effectuées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code du Commerce et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2016 et l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2017, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	115 632
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	113 844
- cours moyen des achats :	5,01 euros
- cours moyen des ventes :	5,00 euros
- montant des frais de négociation :	Néant
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2017 :	4 438
- valeur évaluée des actions au cours d'achat :	13 314 euros
- valeur nominale des actions :	0,16 euro
- fraction du capital qu'elles représentent :	Négligeable

Ces opérations ont été réalisées par la société Gilbert Dupont jusqu'au 31 octobre 2017 puis à compter du 1^{er} novembre 2017 par la société Louis Capital Markets, toutes deux prestataires de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMF.

9.7. Franchissements de seuils, détention, auto-contrôle et opérations sur titres de dirigeants

9.7.1. Informations relatives au capital social et aux franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après au 31 décembre 2017 :

- l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Il est rappelé que les dispositions statutaires prévoient de surcroît une obligation d'information également en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote.

	Au 31.12.2017		Au 31.12.2016	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Plus de 5 %	Armistice Capital Master Fund Keren Finance Vatel	Armistice Capital Master Fund	Grandeur Peak Advisors	Grandeur Peak Advisors
Plus de 10%	Orchard International			
Plus de 15 %		Orchard International	Orchard International	
Plus de 25%			Orchard International	

En janvier 2018, la société Stonespine Capital Management LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de détention de 5% du capital de la Société

9.7.2. Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société ont évolué comme suit :

	31.12.2017			31.12.2016		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ORCHARD INTERNATIONAL (1)	1 727 490	11,45	19,55	1 727 490	17,22	27,24
Denys SOURNAC (2) (3)	457 488	3,03	2,59	455 732	4,55	3,60
Jean Philippe CAFFIERO	216 089	1,43	2,36	246 089	2,45	3,76
Autres Administrateurs						
Pierre BUREL (2)	194 587	1,29	1,10	194 587	1,94	1,53
Patrick BERTRAND (2)	113 968	0,76	0,74	113 968	1,14	1,04
François Régis ORY (2)	108 652	0,72	0,61	108 652	1,08	0,86
Rick KIENZLE	102 880	0,68	0,58	-	-	-
Christophe BONNET	52 128	0,35	0,48	52 128	0,52	0,81
Jean Joseph MORENO	22 000	0,15	0,21	22 900	0,23	0,30
Marc RECTON	18 752	0,12	0,18	18 752	0,19	0,25
Total	3 014 034	19,98 %	28,40 %	2 940 298	29,32 %	39,39 %

(1) : Actions détenues par la holding ORCHARD INTERNATIONAL. Au 31 décembre 2017 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit:

- Société civile DENYS SOURNAC COMPANY	59,66 %
- Société civile PLG INVEST (Jean Philippe CAFFIERO)	35,46 %
- AMELIANE SAS	4,72 %
- Christelle LYONNET	0,13 %
- Denys SOURNAC	0,03 %

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

(3) : Après correction de 8 000 titres affectés par erreur au 31.12.2016 à Denys SOURNAC

9.7.3. Capital social et autocontrôle

Au 31 décembre 2017, la société auto-détenait 4 438 actions dans le cadre du contrat de liquidité et d'animation du titre sur le marché.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 2 413 265,76 euros composé de 15 082 911 actions dont :

- 15 082 811 actions ordinaires ;
- 100 actions de préférence qui ne sont pas admises à la cote.

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre des autorisations accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2016 et l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2017, la Société a procédé à des opérations de rachat de ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 telles que décrites au point 9.6 ci-dessus.

9.7.4. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2017 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- nombre de titres cédés :	30 000
- nombre de titres acquis :	1 756
- nombre de titres souscrits :	0
- nombre de titres échangés :	0

9.7.5. Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, il est rendu compte de l'état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2017, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise et d'un fond commun de placement d'entreprise.

Au 31 décembre 2017, le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées détient 0,87 % du capital de la Société dont moins de 0,01 % via le plan d'épargne entreprise.

9.7.6. Plan Epargne Groupe

MEDICREA INTERNATIONAL a mis en place un Plan d'Epargne Groupe (PEG) ouvert aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les fonds sont gérés par le Crédit du Nord.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés au cours de l'exercice 2017, et donc aucun abondement de la part de la Société n'a été versé.

9.7.7. Options de souscription ou d'achats d'actions – Attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice par le biais d'un rapport spécial.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial relatif aux options de souscription ou d'achats d'actions et un rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions seront mis à disposition des actionnaires.

660 000 stock-options ont été attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Il n'y a pas eu d'attribution d'actions gratuites.

Compte tenu des départs de salariés intervenus au cours des exercices 2008 à 2017, des levées d'options et de la caducité des plans expirés, les actions gratuites (et ce compris les actions gratuites attribuées mais dont la période de conservation n'est pas encore arrivée à échéance) et les stocks options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 158 273 et 706 592 au 31 décembre 2017.

9.8. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivant du Code de Commerce

Les Commissaires aux Comptes donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne qu'aucune nouvelle convention n'a été autorisée par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et précise les conventions autorisées au titre des exercices antérieurs et qui se sont poursuivies pendant l'exercice, dont notamment la convention conclue avec ORCHARD INTERNATIONAL pour un montant de 572 012 euros (557 659 euros en 2016).

9.9. Approbation des plans d'option de souscription ou d'achat d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 15 juin 2017 et l'Assemblée Générale du 8 novembre 2017 ont autorisé le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir des options d'achat et/ou de souscription d'actions de la Société.

L'article 422 de l'US Internal Revenue Code exige, pour permettre l'émission d'Incentive Stock Options prévues aux Plans 2017 et 12-2017 au bénéfice de salariés résidant fiscaux aux Etats-Unis, que lesdits plans soient approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans un délai de 12 mois à compter de leur adoption par le Conseil d'Administration. Nous vous proposons donc d'adopter lesdits plans.

9.10. Proposition de nomination d'un nouvel administrateur

Nous vous proposons de nommer, à compter de de l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, Monsieur Pierre OLIVIER, né le 7 avril 1966 à Saint Adresse (76), demeurant 626 San Luis road, berkeley CA, 94707, USA, en qualité de nouvel Administrateur, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée

Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

9.11. Informations sociales et environnementales

La nature même des activités de MEDICREA INTERNATIONAL n'est pas susceptible de présenter des risques significatifs au niveau environnemental comme décrit dans le paragraphe 7. « Risques » de ce présent rapport.

9.12. Proposition d'affectation du résultat 2017

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte de 10 681 570,45 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, que le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter en totalité au compte Report à Nouveau.

9.13. Dividendes versés

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

9.14. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint en Annexe 2, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

9.15. Charges non déductibles visées 39-4 et 223 du Code Général des Impôts

En application de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires visées à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent à respectivement 164 418 euros et 46 037 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (104 516 euros et 34 835 euros au titre de l'exercice précédent).

9.16. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Aucun événement important autre que la création de MEDICREA BELGIUM mentionnée au paragraphe 3 du rapport de gestion sur la Groupe, n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

9.17. Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires

a) Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Il est proposé d'autoriser la Société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions

légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDICREA INTERNATIONAL par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seraient réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information serait diffusé conformément à la réglementation en vigueur, indiquant :

- le nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 25 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme serait de 37 707 277,50 euros, financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourraient s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

L'autorisation serait valable à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017 pour une durée de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devrait, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Il est également demandé de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourrait détenir par

suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

b) Proposition de délégations de compétence / autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social

Afin notamment de :

- renforcer le positionnement de MEDICREA comme le spécialiste et leader de la chirurgie planifiée du rachis et de l'analyse globale 3D de l'équilibre propre à chaque patient ;
- accélérer la transformation digitale de l'ensemble des sociétés du Groupe à travers le développement, l'intégration et la diffusion d'une nouvelle plateforme propriétaire UNID ;
- renforcer les équipes et les moyens d'analyse des données cliniques collectées par le UNID LAB pour affiner les capacités du modèle prédictif et la pertinence des algorithmes propriétaires de la Société définissant les implants les plus appropriés à chaque patient ;
- renforcer l'ancrage du Groupe aux USA, accentuer la présence de MEDICREA dans les principaux centres spécialisés de la chirurgie de la colonne vertébrale en développant les équipes commerciales et la fabrication locale de certains implants sur mesure ;
- poursuivre l'intégration de nouvelles technologies de fabrication (impression 3D) ;
- intensifier la reprise en interne des opérations clés de production et de conditionnement stérile ;
- explorer toutes opportunités d'acquisition ou de partenariats tactiques ou stratégiques concernant des produits, des technologies ou des brevets ;
- accélérer le développement des filiales de distribution du Groupe.

Il est proposé de décider du principe d'augmentation de capital avec délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration afin de permettre à la Société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

Ainsi, il est proposé :

1. de consentir au Conseil d'Administration (10^{ème} et 11^{ème} résolutions), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances :

- existants ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- existants de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est indirectement possédé par cette société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros en nominal. Le montant des augmentations de capital s'imputerait sur le Plafond Global I visé ci-dessous.

Le montant total des valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait être supérieur à vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros en nominal ou la contre-valeur de ce montant en autres devises. Le montant des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital s'imputerait sur le Plafond Global II visé ci-dessous.

Le prix d'émission des actions, qui serait émises avec suppression du droit préférentiel de souscription, serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

2. de consentir au Conseil d'Administration (12^{ème} résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code Monétaire et Financier.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20% du capital social par an au jour de la décision du Conseil d'Administration et le montant des augmentations de capital prévues à ladite délégation s'imputerait sur le Plafond Global I visé ci-dessous.

Le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputerait sur le Plafond Global II visé ci-dessous.

Le prix d'émission des actions serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

3. de déléguer au Conseil d'Administration (13^{ème} résolution), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une des augmentations de capital exposées ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et ce, dans la limite du Plafond Global I et du Plafond Global II visés ci-dessous.
4. de déléguer au Conseil d'Administration (14^{ème} résolution), pour une durée de dix-huit (18) mois, le pouvoir de décider une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées aux termes de cette délégation immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros en nominal. Le montant des augmentations de capital ne s'imputerait pas sur le Plafond Global I visé ci-dessous.

Le montant total des émissions de valeurs mobilières composées dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourrait être supérieur à vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros en nominal. Le montant des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ne s'imputerait pas sur le Plafond Global II visé ci-dessous.

Pour permettre l'entrée de nouveaux partenaires financiers, le droit préférentiel de souscription des Actionnaires aux actions ou valeurs mobilières faisant l'objet de la présente opération serait supprimé et le droit de les souscrire serait réservé à une catégorie de personnes définie comme suit : Fonds et/ou sociétés d'investissements de dimension internationale (i.e. réalisant des opérations financières dans plusieurs pays) opérant de le domaine de la santé et/ou du dispositif médical et qui participeraient chacun à l'opération pour un montant au moins égal à cent mille (100.000) euros (conformément aux dispositions de l'article 211-2 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers).

Le prix d'émission des actions serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

5. de déléguer au Conseil d'Administration (17^{ème} et 18^{ème} résolutions), pour une durée de vingt-six mois, la compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées aux termes de cette délégation ne pourrait excéder quarante mille (40.000) euros. Le montant des augmentations de capital s'imputerait sur le Plafond Global I visé ci-dessous.

6. de décider (19^{ème} résolution) :

- que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations consenties au Conseil d'Administration par la présente Assemblée Générale, ne pourrait être supérieur à huit cent mille (800.000) euros (« Plafond Global I ») ;
- que le montant nominal total (i) des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations consenties au Conseil d'Administration (résolutions 11, 12, 13 et 18) par la présente Assemblée Générale ne pourrait excéder vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission et (ii) des actions à émettre

comme conséquence de l'émission des valeurs mobilières composées ne pourra excéder huit cent mille (800.000) euros en nominal (« Plafond Global II »).

À ces plafonds s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société et/ou émises par une Filiale et/ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Directoire.

**c) Autorisation à donner au Conseil d'Administration (15^{ème} résolution)
d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux
dirigeants du Groupe**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2017 a autorisé, pour une période de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe.

Bien que cette délégation ne soit pas encore arrivée à échéance, il apparaît opportun de renouveler cette autorisation afin de bénéficier des nouvelles dispositions plus avantageuses en matière de cotisations patronales sur ce dispositif.

Il est ainsi proposé, conformément aux dispositions des articles L. 225-197 et suivants du Code de Commerce :

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre ;
- de décider que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution gratuite des actions résultant de cette autorisation, qu'il s'agisse d'actions existantes ou à émettre que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription prévu ci-après, ne pourra excéder un nombre global égale à 7,5 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date d'attribution ;
- de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale d'un an ;
- de décider que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code la Sécurité Sociale ;
- de décider qu'à l'issue du délai d'acquisition précité, les bénéficiaires, devenus définitivement propriétaires des actions qui leurs ont été attribuées à titre gratuit par le Conseil d'Administration, ne pourront céder lesdites actions qu'à l'issue d'une période de conservation dont la durée sera déterminée par le Conseil d'Administration, mais qui ne pourra en aucun cas être inférieure à un an ;

- de décider que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale à 2 ans ;
- de décider que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;
- de prendre acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des attributaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée au capital, (ii) la présente autorisation entraînerait de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
- Le montant de l'augmentation de capital ne s'imputerait pas sur le Plafond Global I visé ci-dessus.

L'Assemblée Générale déléguerait, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation ;
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ;
- décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital ;
- constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

d) Autorisation à conférer au Conseil d'Administration (16^{ème} résolution) à l'effet d'attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2017 a autorisé, pour une période de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société.

Bien que cette délégation ne soit pas encore arrivée à échéance, il apparaît opportun, du fait de la proposition de renouvellement de la délégation relative à l'attribution gratuite d'actions, de faire coïncider les dates d'échéance de ces deux délégations du fait de leurs plafonds communs.

En conséquence, il est proposé, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe, des options d'achat et/ou de souscription d'actions émises par la société dans un certain délai et sous certaines conditions.

Mise en place

Les options porteraient sur des souscriptions d'actions nouvelles ou des achats d'actions existantes. Les bénéficiaires des options de souscription pourraient souscrire à des actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée des options, ce qui entraînerait des augmentations de capital.

Au titre de cette autorisation et au titre des autorisations précédentes :

- le nombre total des options de souscription consenties et non encore levées ne pourrait donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant le tiers du capital social ;
- le nombre total des options d'achat ne pourrait quant à lui dépasser 10 % du total des actions émises par la Société, cette dernière n'étant pas autorisée à détenir plus de 10 % de ses propres actions.

En tout état de cause, le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription qui seraient attribuées au titre de la présente autorisation que (ii) de l'attribution gratuite d'actions ci-avant, ne pourrait excéder un nombre global égal à 7,5 % du total des actions composant le capital de la société à la date de l'attribution.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces options pourraient être tous les salariés ou les mandataires sociaux dirigeants de la société et des sociétés du Groupe (au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce) ou seulement certains d'entre eux sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, il ne pourrait être consenti d'options aux bénéficiaires possédant plus de 10 % du capital social.

Nous vous proposons de laisser tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les bénéficiaires de ces options.

Prix

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de Commerce, le prix d'achat et/ou de souscription des actions serait fixé au jour où l'option est consentie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'action en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de la société, sur une base consolidée, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Mixte sur le rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous vous proposons, en conséquence, d'arrêter comme suit les modalités de détermination du prix : égal à la moyenne pondérée des 20 derniers cours de bourse précédant le jour où l'option serait attribuée.

Durée de validité

L'autorisation de consentir des options serait accordée au Conseil d'Administration pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Les options attribuées seraient exerçables pendant un délai maximal de 7 ans, sauf dispositions particulières restrictives du règlement du plan.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Augmentation de capital résultant des levées de souscription d'actions

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Le montant de l'augmentation de capital résultant des levées d'options ne s'imputerait pas sur le Plafond Global I visé ci-dessus.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

Autres conditions

Les actions acquises ou souscrites dans le cadre des dispositions précédentes devraient revêtir la forme nominative et porteraient jouissance immédiate. Elles auraient droit, pour la même valeur nominale, au même dividende que celui qui pourrait être réparti aux autres actions portant même jouissance.

L'Assemblée Générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président-Directeur Général, pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seraient octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par le bénéficiaire, le prix exact d'achat et/ou de souscription des options, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment de période d'exercice et/ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives aux dites options qu'il jugerait utiles, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de ladite autorisation et de ses suites.

9.18. Rapports des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- l'attestation sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

Les Commissaires aux Comptes ont également établi les rapports suivants, qui seront tenus à la disposition des actionnaires 15 jours avant l'Assemblée Générale du 17 mai 2018 :

- rapport spécial sur l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la société de ses propres actions ;
- rapport spécial sur l'attribution d'option d'achat ou de souscription d'actions ;
- rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe ;
- rapport sur l'émission des diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- rapport sur l'augmentation de capital réservée au adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

Annexe 1

Liste des filiales et participations

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	(195 037)	100 %	2 465 018	-	594 645	-	467 935	(406 413)	-
MEDICREA USA	447 279	100 %	7 395 058	7 395 058	6 053 968	-	16 000 915	(4 201 519)	-
MEDICREA GMBH	(1 222 554)	100 %	100 000	-	1 229 795	-	121 164	(330 957)	-
MEDICREA POLAND	(208 798)	100 %	47 119	47 119	745 183	-	121 114	(223 676)	-

Annexe 2

Tableau de résultat des cinq derniers exercices

En Euros	2017	2016	2015	2014	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 413 266	1 605 307	1 438 030	1 357 025	1 355 121
Nombre d'actions émises	15 082 911	10 033 167	8 987 688	8 481 405	8 467 505
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	15 933 004	14 071 050	15 693 735	14 335 814	10 630 773
Résultat courant avant impôt, amortissements et provisions	(4 996 660)	43 546	1 637 488	(127 773)	298 936
Impôt sur les bénéfices	897 375	970 054	1 080 418	451 516	275 905
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(10 681 569)	(10 805 933)	614 916	241 888	(929 753)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par actions					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	(0,27)	(0,01)	0,18	0,04	0,07
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,71)	(1,08)	0,07	0,03	(0,11)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	107	65	51	40	36
Masse salariale de l'exercice	5 730 151	3 489 325	3 076 459	2 329 736	1 810 750
Charges sociales de l'exercice	2 403 316	1 441 946	1 247 209	970 525	801 705